
8000 morts dans les Ehpad : catastrophique impéritie de l'Etat !

Le Bureau national de l'Union Confédérale des Retraités-Force Ouvrière, réuni le 24 avril 2020 par téléconférence, dénonce le lourd tribut payé par les personnes âgées et notamment celles résidant dans des structures d'accueil pour personnes dépendantes (plus de 40 % des décès), depuis que la pandémie due au covid 19 s'est abattue sur la France.

Dès le début de cette crise sanitaire liée au coronavirus et lors de la mise en place des mesures de "confinement", il est apparu clairement que la protection de près de 730 000 résidents dans environ 7 400 Ehpad ainsi que des personnes âgées malades en soins à domicile traitées par les SSIAD ou SPASAD de même que celle de leurs 400 000 soignants et intervenants n'était pas dans les priorités des pouvoirs publics : pas de matériels, pas de renforts, pas de droit à l'hospitalisation, recours au Rivotril et autres sédatifs de fin de vie.

Dès lors, l'annonce par le gouvernement d'un probable "déconfinement", le 11 mai prochain, sans déploiement de mesures de protection spécifiques à l'adresse des 18 millions de retraités et personnes âgées, physiologiquement les plus vulnérables au Covid 19, met à nouveau en danger les retraités les plus fragiles. Le choix du Président de la République d'en appeler à la responsabilité individuelle de chacun est l'aveu que les moyens de se protéger (masques, gel hydro-alcoolique, tests...) ne seront pas fournis par la puissance publique.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'UCR-FO s'inquiète tout particulièrement de l'annonce qui a été faite dimanche 19 avril dernier pour, seulement 24 heures plus tard, mettre en œuvre la réouverture des Ehpad ainsi que les établissements pour handicapés aux visites des familles et des proches. Les conditions de réouverture même limitée des Ehpad deviennent une question de responsabilité individuelle puisqu'elles ne s'accompagnent pas des précautions et moyens indispensables.

L'UCR-FO lance un cri d'alarme. A aucun moment les organisations syndicales de retraités, comme d'ailleurs les organisations syndicales de salariés, n'ont été consultées sur l'élaboration du rapport de Jérôme Guedj du 18 avril 2020 pour la remise en place des visites des familles et des bénévoles dans les EHPAD.

Pour l'UCR-FO, la bataille pour éviter le pire aux personnes âgées dépendantes prises en charge dans les Ehpad ou à domicile ainsi qu'à l'ensemble des retraités, continue.

Le bureau de l'UCR-FO appelle les structures départementales de retraités de l'UCR-FO à poursuivre et à renforcer la vaste mobilisation qu'ils mènent avec détermination (avec dans certains cas l'appui d'autres organisations syndicales de retraités) en vue d'alerter les préfets sur la situation des personnes âgées durant les étapes de "déconfinement" et les enjoindre de prendre les dispositions indispensables pour contenir le développement de l'épidémie.

A cet effet, l'UCR-FO demande aux pouvoirs publics et notamment aux préfets d'assurer non seulement le déclenchement mais aussi le renforcement du Plan d'Alerte et d'Urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels, prévu par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il n'y a pas de fatalité face à la propagation du coronavirus et à l'augmentation du nombre de décès ! Il n'y a pas de fatalité dans la pénurie de tests de dépistage, dans l'insuffisance de matériels de prévention (masques chirurgicaux ou FFP2, sur blouses et autres tenues de protection, gel hydro alcoolique...) ! Il n'y a pas de fatalité dans la dégradation des conditions de travail des professionnels de santé et les manques de personnels, de lits d'hospitalisation, d'équipements de réanimation..., dans les hôpitaux !

La crise sanitaire que nous traversons n'est que le retour de manivelle des politiques budgétaires d'austérité menées depuis plusieurs années qui, associées à l'insuffisance des politiques de prévention, ont conduit à des fermetures de services hospitaliers (100 000 lits en 20 ans) et à des déserts médicaux. Il est urgent d'y mettre un terme, de pallier tous ces manquements et de remettre les Ehpad et les structures d'aides à domicile, au cœur des politiques de santé.

Plus que jamais, le bureau de l'UCR-FO réaffirme l'urgente nécessité de ressources adéquates et pérennes dédiées à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de perte d'autonomie. Il revendique la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale, dans le cadre de l'Assurance maladie.

Aussi, l'UCR FO revendique :

- que tous les personnels en EHPAD, en maison de retraite, en soins à domicile auprès des personnes âgées, bénéficient des moyens de protection en quantité suffisante (masques en particulier FFP2, gel, surblouses...);
- qu'un dépistage systématique soit mis en œuvre, en particulier pour toute nouvelle admission dans une structure en charge de personnes âgées, afin de ne pas introduire le virus dans l'établissement ;
- que les résidents en EHPAD, en maison de retraite et autres structures d'accueil, ainsi que les personnes en perte d'autonomie à domicile, bénéficient du même accès aux soins et de la même qualité de prise en charge que les autres patients et qu'ils puissent être hospitalisés lorsque leur état de santé le nécessite, comme le réclame le Conseil de l'ordre des médecins.

L'âge et la perte d'autonomie ne sont pas des "marchandises" et doivent être mises à l'abri de l'économie de marché. 18 millions de retraités sauront le rappeler.

Paris, le 24 avril 2020

Contacts :

Michel BEAUGAS : 01 40 52 84 05

Didier HOTTE : 06 15 26 68 92